

# UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



## Faculté des sciences Juridiques et Politiques

Année Universitaire : 2023/2024

Licence 1 Sciences Juridiques

Introduction à l'étude du droit / Groupe A

### SEANCE N°1 :

- **INDICATIONS ELEMENTAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE**
- **METHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES**

**CHARGE DU COURS** : Pr El Hadji Samba NDIAYE

**COORDONNATEUR** : M. Madické DIOP

### **EQUIPE PEDAGOGIQUE** :

Mme Sokhna Mariama Seye FALL ; Mme Oumy GUEYE ; M. Iba Barry KAMARA ; M. Serigne Ndiagna SOW ; M. Abdou Yade SARR ; Dr. Mouhamadou Moustapha TALL ; Dr. Guillaume NEGUELEM ; Dr. Christian Ousmane DIOUF ; M. Madicke DIOP, M. Mame Mor NDIAYE ; M. El Hadji Ibrahima MALE ; Dr. Boubacar CAMARA ; Dr. Cheikh Saadbou COLY ; M. Mouhamet BA, Youssoupha THIAM

## INDICATIONS ELEMENTAIRES A CARACTERE PEDAGOGIQUE

### ➤ LA SEANCE DE TRAVAUX DIRIGES, DE QUOI S'AGIT-T-IL ?

Le cours dit magistral (en Amphi) et les travaux dirigés forment un tout, concourant de manière différente mais complémentaire à la formation de l'étudiant.

Le cours est destiné à offrir à l'étudiant un ensemble de connaissances recouvrant le programme de la matière (en l'espèce celui du droit civil : Introduction au droit – Les Personnes – La Famille).

La tradition veut que l'assistance au cours ne soit pas obligatoire, ce qui peut se justifier soit d'un point de vue pratique (comment contrôler la présence des étudiants) – soit d'un point de vue intellectuel (ce que dit le Professeur serait déjà écrit dans les ouvrages de droit, plus complets, plus développés que ne peut l'être un cours de droit. Parfois aussi le chargé de cours fait des fascicules ou publie le cours sur un site internet).

En réalité, il est fortement conseillé d'assister au cours, et ce pour plusieurs raisons : écouter favorise l'acquisition des connaissances, tandis que la lecture solitaire d'un ouvrage est source de difficultés dans la compréhension. Une telle lecture demande d'ailleurs plus de temps et d'effort pour l'étudiant (l'étudiant doit assister au cours et compléter sa compréhension par la lecture d'un ouvrage). Enfin et de façon essentielle, le droit doit se parler, se discuter, être source de controverses : la parole le rend vivant.

Ce n'est pas le cas pour les *travaux dirigés* où l'assistance est obligatoire. L'assiduité est prise en compte dans la note attribuée à l'étudiant et les travaux dirigés sont irremplaçables. En effet, l'étudiant est formé à l'apprentissage de divers exercices juridiques. C'est à cette occasion que chaque étudiant pourra à son tour s'adonner à la discussion et à l'échange intellectuel.

Inévitablement, une séance de T.D ne peut être correctement préparée que si l'étudiant a, au préalable, appris et compris la partie du cours correspondant au thème de la séance. Mais le but du T.D. n'est pas de s'assurer que l'étudiant a bien appris son cours ; il s'y agit d'approfondir les questions traitées en cours. Alors les T.D conduiront inévitablement à former l'esprit juridique des étudiants, à leur apprendre les méthodes du droit, les raisonnements, les modes d'argumentation. Il faut pour cela que chaque étudiant y prenne une participation active : c'est dans le dialogue et l'échange permanent entre l'enseignant et les étudiants d'une part et entre les étudiants d'autre part que s'inscrit l'organisation des séances de TD.

**A RETENIR :** Pour chaque séance, les étudiants devront donc nécessairement connaître le cours correspondant, avoir lu toute la fiche et fait l'ensemble des exercices demandés. Ce travail est la condition même de la réussite. Mais ce qui importe, c'est d'avantage : les étudiants doivent exercer leur intelligence à partir des documents, réfléchir, comprendre, discuter, s'interroger...

➤ **COMMENT SE PASSENT LES SEANCES DE TRAVAUX DIRIGES ?**

Avant chaque séance de travaux dirigés, vous recevrez une fiche comprenant des lectures essentielles (décisions de justices, articles de loi, contributions doctrinales) et des exercices (fiches d'arrêt, cas pratiques, dissertations, commentaires d'arrêt). Chaque séance de TD vise un thème, quelques fois un sou-thème et comporte des exercices. Ce thème correspondra toujours à une partie du cours que le chargé du cours magistral aura abordé en amphithéâtre. C'est pourquoi, avant même d'exploiter votre fiche de TD, il est impératif que vous lisiez la partie de votre cours correspondant à la séance. Cette lecture vous permettra de comprendre les problématiques du thème et vous éclairera sur les notions importantes. Grâce à la méthodologie juridique, la lecture du cours, la recherche initiée, vous aurez déjà des éléments pertinents de la réflexion à conduire.

Durant chaque séance de TD, des étudiants exposeront sur les différents exercices proposés. Ainsi, après présentation de leur travail, ils répondront aux différentes interpellations de l'instance. Cette séance d'exposé sera clôturée par l'intervention de l'enseignant qui tournera autour du thème de la séance. Il formulera à l'occasion des éléments de la correction des exercices proposés et donnera des orientations méthodologiques pour asseoir les clefs de réussite d'une analyse rigoureuse. Au cours de son intervention, il est permis aux étudiants de lui soumettre toutes les préoccupations en rapport avec le thème de la séance dans la limite du temps imparti pour la tenue des TD.

➤ **LA DOCUMENTATION**

Pour être un bon étudiant en droit, il faut lire et beaucoup lire !!! Les livres et les revues vont donc devenir les instruments de travail privilégiés de l'étudiant. Celui-ci devra en acquérir certains et consulter les autres à la bibliothèque. Il est littéralement impossible de dresser une liste exhaustive des ouvrages juridiques. Nous présenterons ainsi les principales catégories

d'ouvrages de droit, les codes et les principales revues qui sont utiles à la compréhension du cours, l'approfondissement des connaissances et la préparation des travaux dirigés.

Sont à la disposition des étudiants :

- des dictionnaires ;
- des encyclopédies ;
- des traités ;
- des manuels ;
- des « Mélanges » ;
- des thèses ;
- des recueils de grands arrêts ;
- des livres de méthodologie et d'exercices pratiques.

Quelques fois, la consultation d'ouvrages dans les autres sciences sociales est requise.

➤ **Quelques sites utiles**

[www.credila.net](http://www.credila.net) (site du Centre de Recherche, d'Etude et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (Faculté de Droit))

[www.gouv.sn](http://www.gouv.sn) (site du Gouvernement du Sénégal)

[www.justice.sec.gouv.sn](http://www.justice.sec.gouv.sn) (Ministère de la justice du Sénégal)

[www.jo.gouv.sn](http://www.jo.gouv.sn) (Journal officiel du Sénégal)

[www.edja.sn](http://www.edja.sn) (site des Editions Juridiques Africaines)

[www.OHADA.com](http://www.OHADA.com) (Site officiel de l'OHADA)

[www.OHADA.org](http://www.OHADA.org) (Site de l'OHADA)

[www.juricaf.org](http://www.juricaf.org) (Site de jurisprudence)

[www.juriafrica.org](http://www.juriafrica.org) (Site de jurisprudence)

[www.tribunaldecommerce.sn](http://www.tribunaldecommerce.sn) (Site du Tribunal de commerce)

[www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr) (site de la cour de cassation française)

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (site où est publié le code civil français)

- **QUELQUES CONSEILS POUR LA REUSSITE DE L'EXPOSE ORAL** (Extrait de l'ouvrage d'Isabelle DEFRENOIS-SOULEAU, Je veux réussir mon droit, Dalloz, 2010, p. 208)

**L'exposé est un exercice de communication**

L'exposé n'est pas une dissertation plus ou moins mal lue, mais un exercice bien particulier destiné à vous entraîner à la parole en public d'une part, et à faire profiter tout le groupe de la synthèse d'un travail collectif ou individuel d'autre part. C'est donc l'occasion d'apprendre à vous exprimer oralement avec aisance et sérieux. L'apprentissage peut être laborieux au début mais c'est à force d'abnégation que l'on arrive à bien asseoir une aisance orale et une maîtrise parfaite de soi. Le droit est un art d'expression et presque toutes les professions juridiques exigent de savoir parler, expliquer, convaincre.

### **En préparant et en lisant votre exposé, pensez à votre auditoire**

Ayez pour objectif :

- de vous faire comprendre,
- d'intéresser votre auditoire,
- de lui apporter quelque chose : une étude approfondie, une synthèse, qui constitue le fruit de votre travail et que vous avez à cœur de transmettre.

Dans cet état d'esprit, attachez-vous :

- à mettre en valeur les aspects intéressants de la question,
- à être clair,
- à vous exprimer de manière correcte et vivante.
- à vous détacher progressivement de vos notes en privilégiant un style oral plus qu'un style lu.

**A RETENIR** : Ne restez pas toujours collé à vos notes ! Un exercice bien préparé doit pouvoir être présenté avec aisance sans pour autant lire de manière permanente ce que vous avez écrit. Un étudiant de la première année doit s'exercer pour pouvoir y arriver progressivement.

### ➤ **QUELQUES CONSEILS D'ORDRE PRATIQUE**

- Pour tout ce qui concerne les questions d'ordre administratif liées aux examens et aux travaux dirigés, s'informer attentivement auprès des services compétents (Assessorat, Service des examens et TD, Scolarité).

**A l'examen semestriel**, renseignez-vous sur la matière à composer. Venez 30mn avant le démarrage des épreuves afin de bien lire les affiches pour trouver votre salle d'examen. Surtout ne vous trompez pas de salle au risque de ne pas émarginer. Les listes des étudiants sont établies par salle et l'émarginement vous permet de sécuriser votre copie en cas de réclamation future. NB. Les salles d'examen peuvent changer selon les programmations. Il est conseillé de lire les

programmations pour chaque épreuve prévue. Sur une journée, vous pouvez être programmé dans un amphithéâtre pour l'épreuve du matin et dans une salle celle de l'après-midi.

En salle respecter les consignes données par les surveillants.

- **A l'examen de rattrapage**, renseignez-vous sur la ou les matières à reprendre. Lorsqu'une unité d'enseignement n'est pas validée, seuls les éléments constitutifs où la note d'examen est inférieure à 10 doivent être repris.

Exemple : l'introduction à l'étude du droit et les institutions judiciaires forment une unité d'enseignement. Si l'étudiant a la moyenne en I.J et pas en Droit civil, et qu'il n'a pas validé l'unité d'enseignement, il ne doit reprendre que le droit civil. Si l'étudiant a la moyenne en introduction à l'étude du droit et non en I.J, et qu'il a validé l'unité, il ne doit pas reprendre pas les institutions judiciaires. Exceptionnellement, l'étudiant qui souhaite reprendre un élément constitutif dans lequel il a fait valoir une moyenne peut formuler une demande à l'administration pour que la note lui soit enlevée lorsqu'il estime qu'il peut réaliser de meilleures performances.

Par ailleurs, faites bien attention au sujet que vous devez traiter. C'est vraiment dommage de voir un étudiant échouer parce qu'il n'a pas traité le bon sujet (il arrive qu'un étudiant traite le sujet d'un semestre qu'il ne devait pas reprendre). Parce que dans pareil cas, il sera considéré comme défaillant pour le semestre qu'il n'a pas repris.

- Assurez-vous que vous avez bien une note de TD pour chaque semestre (cela vous éviterait à faire des réclamations). En effet, même si vous êtes régulier aux séances de TD, il peut arriver que l'enseignant en charge des TD qui a beaucoup de groupes oublie de vous attribuer une note. Pour éviter cela, il faut assister à la dernière séance consacrée à la remise des notes ou bien vérifier les tableaux d'affichage.

- **Lire les affiches** (qui se font souvent au niveau du hall de la faculté), **chaque jour**, à la sortie des amphithéâtres. Parfois, il peut y avoir des changements relatifs aux programmations des cours et TD. Pour les travaux dirigés : les jours, les horaires, les salles de TD et même les exercices de la semaine peuvent changer en fonction de certaines circonstances.

- Concernant les travaux dirigés, pour chaque semestre, le service des examens et TD établit des emplois du temps différents. L'emploi du temps du 1er semestre n'est pas automatiquement reconduit au second semestre (il y a souvent des changements de salles de TD ou de groupes de TD). Alors, **revoir impérativement les affiches relatives aux TD du second semestre**.

- Visiter régulièrement le site de la FSPJ : [www.fsjp.sn](http://www.fsjp.sn).

- Surtout, ne jamais hésiter à poser des questions aux chargés de TD qui pourront vous conseiller.

- Faire les exercices proposés en TD en groupe.

## METHODOLOGIE DES EXERCICES JURIDIQUES

Les méthodologies en droit se divisent en deux grandes rubriques :

- ❖ L'épreuve théorique, qui renvoie à la dissertation ;
- ❖ Les épreuves pratiques, qui sont au nombre de trois (3) : le commentaire (de texte, d'article, ou de décision de justice) et le cas pratique.

### ➤ METHODOLOGIE DE LA DISSERTATION JURIDIQUE

Si les étudiants semblent avoir une certaine familiarité avec la dissertation (dissertation littéraire, philosophique), il faut remarquer que la dissertation juridique présente un certain nombre de particularités liées à la matière mais aussi à la méthodologie. L'épreuve écrite de dissertation juridique, parfois appelée « sujet théorique », **n'est pas un devoir de récitation du cours.**

Il ne s'agit pas de reproduire des connaissances d'ailleurs plus ou moins bien comprises mais de réfléchir à un sujet, en utilisant certes les connaissances acquises pendant l'année, mais surtout en élaborant une **réflexion personnelle** et, en ce sens, originale. Dès lors, la dissertation ne fait pas seulement appel à la mémoire, mais surtout à l'intelligence et à la réflexion. C'est un exercice argumentatif, démonstratif, méthodique. Il est donc vain de tenter de rapprocher le sujet à traiter de tel ou tel chapitre du cours, voire de telle section ou de tel paragraphe.

En effet, l'approche analytique qui est celle d'un cours diffère sensiblement de celle synthétique qui est exigée dans une dissertation. **La dissertation est une démonstration :** l'étudiant doit livrer au correcteur son approche de la question posée, en la justifiant par des considérations juridiques. Dès lors, une bonne analyse ne doit pas se limiter à une explication technique des mécanismes juridiques discutés. Il doit indiquer en outre comment ces mécanismes se rattachent au sujet, et pourquoi tel mécanisme est cité à tel endroit de la démonstration et pas ailleurs.

La dissertation juridique est donc un exercice délicat et nécessite alors un effort sérieux et rigoureux dans la **préparation, dans la construction et dans la rédaction.**



## **I- La préparation**

### **Lecture du sujet**

Cela semble banal de le préciser et pourtant une mauvaise compréhension du sujet découle souvent de sa lecture en diagonale.

Imposez-vous plusieurs lectures articulées et concentrées, ne laissant rien passer.

Ne vous braquez pas sur un mot en négligeant l'expression entière (« l'action en nullité » n'est pas le même sujet que « la nullité »).

Des termes comme comparer, commenter, discuter, analyser ou montrer vous indiquent et vous imposent une certaine approche à l'exclusion d'autres.

### **Analyse du sujet**

C'est une étape à ne pas négliger ; elle seule vous permet de cerner la problématique soulevée par le sujet pour ensuite bâtir un plan détaillé et adéquat.

**Une analyse rigoureuse vous garantit de ne pas passer à côté du sujet ou de traiter partiellement le sujet.**

- **Concentrez-vous d'abord sur la forme du sujet**

### **Le sujet d'exposition**

Le sujet d'exposition est l'exercice le plus simple, qui consiste à exposer une question déterminée du programme de l'examen. En général, la question a été traitée en une seule fois dans le cours. Cependant, pour éviter l'écueil d'une récitation mot à mot, il conviendra de personnaliser le devoir. Cet effort de réflexion s'exprimera essentiellement dans la construction du plan à partir de la problématique qui intéresse le sujet. Si la question dans le cours a été décrite de manière linéaire en une suite de quatre ou cinq éléments par exemple, il est indispensable de réunir ces éléments sous la forme d'un plan binaire. Si la question a été traitée sous un plan classique en deux parties, il faudra rechercher si un autre plan n'est pas concevable. A défaut, il sera toujours possible de rendre plus suggestifs les intitulés du plan du cours. Exemple de sujet d'exposition : l'application de la loi dans le temps en matière de contrats ; la notion de patrimoine, etc.

## **Le sujet de synthèse**

Le sujet de synthèse nécessite de réunir plusieurs questions réparties dans l'ensemble du programme. Dans ce cas, il faut éviter le piège qui consiste à ne traiter que le premier aspect du sujet qui vient immédiatement à l'esprit. Il faut prendre le temps de visionner tout le cours et dresser l'inventaire complet des questions qui se rapportent au sujet. Ensuite, il convient de réaliser une synthèse de ces questions.

Exemple : la vérité en droit civil ; la fidélité dans le couple, etc.

## **Le sujet de comparaison**

Le sujet de comparaison est une espèce de sujet de synthèse. Il conduit à examiner deux notions qui, souvent, ont été présentées séparément dans le cours. Cependant, l'exercice se complique car il est indispensable d'examiner ces notions en parallèle. Autrement dit, il ne s'agit pas de deux sujets descriptifs distincts mais d'un seul et unique sujet de synthèse.

Parfois ce genre de sujet est clairement énoncé dans l'intitulé. Par exemple « **comparez le droit et la morale** ».

D'autres fois, il peut être déduit de l'utilisation dans l'intitulé de la conjonction de coordination « et ». Par exemple : « Propriété et possession ». Cependant, l'emploi du mot « et » n'est pas toujours synonyme d'un sujet de comparaison entre les deux éléments qu'il relie. Souvent, il a pour objet d'inviter l'étudiant à réfléchir sur l'influence que peut exercer l'un des éléments sur l'autre. Par exemple : le mariage en droit sénégalais et les conventions internationales.

### **- Analysez les termes clés puis délimitez le sujet**

L'observation du comportement des étudiants lors d'une épreuve écrite révèle une obsession pathologique à trouver le plan parfait dans les cinq minutes qui suivent la révélation du sujet.

Faute de vous concentrer un quart d'heure sur l'analyse détaillée et la délimitation du sujet, vous perdez un temps considérable à tester des plans bancals en cherchant davantage à caser les idées du cours magistral plutôt qu'à traiter la problématique véritable du sujet. Vous vous contentez de réciter sans trier ni organiser des connaissances parfois sans rapport direct avec le

sujet. Mais ce n'est pas ce qu'attend le correcteur ! Vous devez lui montrer que vous savez réfléchir et structurer votre pensée.

**Ne faites pas l'impasse sur l'analyse et la délimitation du sujet. Non seulement cette étape fondamentale prévient du risque de hors sujet mais surtout met en lumière la problématique à soulever et l'ébauche de plan. Une analyse correctement menée est la clé d'une dissertation réussie.**

Pour une analyse efficace du sujet, sélectionnez puis définissez les termes clés. Décomposez ensuite les définitions obtenues afin de repérer les points importants sous-entendus par le sujet. Vous examinerez ces points lors de l'élaboration du plan détaillé.

Le piège, à ce stade de la préparation, est de restreindre arbitrairement le sujet ou de partir sur une mauvaise voie en ne recherchant pas une définition exacte et complète de chaque terme.

Soyez attentif à tous les termes du sujet. Procédez par conséquent à une étude sémantique, consistant à définir les mots importants, puis à une analyse grammaticale. Les articles définis ou indéfinis, les mots de liaison comme « ou », « et », les adverbes et les signes de ponctuation ne sont pas là par hasard ! Ils influent considérablement sur le sens du sujet. Tenez également compte des temps et des modes employés. Attention ! La plupart des hors sujets résultent de la négligence d'un terme ou d'un indice grammatical. Rater un examen, une année universitaire, parce qu'on a confondu un « et » avec un « ou », alors que l'on maîtrisait son cours, c'est plutôt regrettable !

Pour gagner du temps lors de la recherche de la problématique, analysez le sujet sous forme de tableau ou de schéma de manière à confronter les informations. La problématique naît en effet de cette confrontation. La mise en valeur des contradictions soulevées par le sujet vous permet de cerner et de formuler plus rapidement cette problématique.

#### **- Recherche et formulation de la problématique**

Une fois l'analyse du sujet achevée, vous possédez déjà une idée de la problématique, c'est-à-dire de la question importante et sujette à discussion que vous devrez traiter. Selon l'intitulé du sujet, cette problématique est plus ou moins apparente. Mais, même sous-jacente, elle doit vous « sauter aux yeux » à ce stade de préparation si votre analyse a été correctement menée. Il s'agit maintenant de la préciser et de la formuler correctement.

Relisez encore le sujet afin de vous assurer que vous ne partez pas sur la mauvaise voie. Puis reprenez les éléments dégagés par l'analyse et repérez les contradictions qui en résultent. Dégagez ensuite le fil qui unit ces contradictions. **Ce fil constitue la problématique**, c'est-à-dire la question importante et digne d'intérêt que vous devez soulever. Pour vous aiguiller, remémorez-vous aussi les points importants et les débats soulignés par le professeur lors du cours relatif au thème abordé. Les sujets de dissertation ont quasiment toujours été évoqués et/ou partiellement traités en cours.

La problématique est identifiée, il faut maintenant la formuler. Attention, il ne s'agit pas de reprendre le sujet sous la forme d'une question ! Vous l'avez constaté, l'identification de la problématique est le fruit d'un long processus de réflexion. Vous devez exposer le résultat de ce processus. Votre formulation doit être dynamique. Cela signifie que vous devez mettre en relief la problématique en expliquant son intérêt et l'enjeu des différentes réponses que l'on peut y apporter. Pour trouver les éléments de mise en relief, prenez du recul face au sujet en vous demandant pourquoi il vous est posé aujourd'hui et si les données du problème ont ou vont évoluer ? Procédez par conséquent à une mise en perspective dans le temps et dans l'espace du sujet. **Formulez-la clairement avant la construction du plan car ce dernier doit justement répondre à la problématique.** Les intitulés des deux grandes parties doivent renvoyer directement à la problématique. De bons intitulés doivent permettre de la retrouver sans se référer à l'introduction.

#### - **Recensement des idées et des connaissances**

Vous avez maintenant défini et précisé l'objet de votre développement. Il s'agit d'exposer en deux axes votre réponse à la problématique que vous venez d'identifier.

Votre position personnelle, c'est-à-dire le message que vous voulez faire passer au moyen de votre démonstration, constitue le fil directeur de votre devoir. Elle va donc orienter les intitulés dans un sens ou un autre. L'exposé de votre réponse à la problématique doit être organisé en deux axes (très exceptionnellement trois), en d'autres termes structuré autour d'un plan, mais aussi justifié et illustré. En droit, encore plus que dans d'autres disciplines, vos affirmations n'ont de valeur que si elles reposent sur des éléments objectifs. Affirmer sans justifier revient à ne rien dire.

Afin de trouver les différents éléments qui servent de support à votre démonstration, reprenez les points dégagés lors de l'analyse du sujet. Puis remémorez-vous votre **cours**, vos **TD** et vos **lectures** en notant toutes les données qui se rapportent directement ou indirectement au sujet. Procédez à des associations d'idées.

## **II- La construction**

La dissertation juridique comprend :

- Une introduction ;
- Un plan (avec des développements bien sûr) en deux parties, elles-mêmes subdivisées en deux sous-parties.

En revanche, ne vous donnez même pas la peine de rédiger une conclusion, car au premier cycle on préfère l'occulter. ***Il n'y a pas de conclusion.***

### **A. Les étapes de l'introduction**

L'introduction est très certainement la partie la plus importante de la dissertation. Pour les chasseurs de points, sachez qu'elle permet de récupérer un nombre conséquent de points lorsqu'elle est bien construite. L'introduction ne doit être ni trop longue, ni trop brève (elle doit représenter environ le 1/3 du devoir). Alors comment construire une bonne introduction ou en tout cas une introduction qui puisse être satisfaisante.

L'introduction doit répondre aux trois grandes questions suivantes :

**De quoi dois-je parler ?, Pourquoi dois-je en parler ? Et comment vais-je en parler ?**

**De quoi dois-je parler ?**

Il s'agit à ce stade de procéder à la présentation du sujet : l'étudiant doit amener et poser le sujet, définir les termes du sujet et délimiter le sujet **s'il y a lieu.**

#### **1. Amener et poser le sujet**

**Amener le sujet**

C'est la phrase d'accroche, encore appelée l'entrée en matière.

Il s'agit de situer progressivement la question à traiter dans l'ensemble de la matière jusqu'à la cerner avec précision. C'est la méthode de l'entonnoir. Cependant, il faut éviter de partir d'une idée fort éloignée de la question objet du sujet (par exemple il ne faut pas décrire toutes les sources de la règle de droit avant d'en arriver à la jurisprudence si telle est le sujet ou encore, il ne faut pas exposer la règle de droit à propos d'un sujet qui porte sur la preuve des droits subjectifs). Il faut essayer aussi de se distinguer en proposant parfois une accroche qui va dans le sens du cours qui vous a été dispensé mais qui provient d'une autre source. Vous prouverez en outre que vous avez fait des recherches, donc fourni un travail qui donne une valeur ajoutée à votre devoir. Citer le professeur de cours magistral ou le chargé de TD n'est pas conseillé.

### **Exemple d'entrée en matière par la méthode de l'entonnoir (sujet l'abrogation de la loi par désuétude)**

Situer la question consiste à la placer dans le cadre général des sources du droit positif et, parmi ces sources, la loi (dont on mentionnera la prééminence), puis à propos de la loi, à poser la question de sa durée d'application, de son abrogation en général, et enfin du cas particulier de son abrogation par désuétude

Cette façon d'« attaquer » le sujet n'est pas la seule : L'entrée en matière peut notamment faire référence à l'actualité juridique ou à l'histoire. Mais la méthode de l'entonnoir est la plus usuelle.

### **Poser le sujet**

Le sujet doit être progressivement annoncé. Il ne doit pas y avoir de rupture entre l'entrée en matière et la citation du sujet

## **2. La définition des termes du sujet**

Dans le droit fil de la phrase d'accroche qui peut être une définition, vient le moment où il faut définir le sujet (après l'avoir posé) pour le comprendre. Montrer que vous l'avez compris, comment vous l'avez compris et pourquoi. En fait, il s'agit de prendre les mots du sujet et de les définir en disant pourquoi vous avez retenu telle signification particulière de chaque mot et du sujet en général. En procédant ainsi, vous dégagerez et mettez en évidence, le sens du sujet.

**A RETENIR** : seuls les mots qui font partie du langage juridique sont à définir. Aussi, seuls les vocables en relation directe avec le sujet appellent des définitions. **Il n'y a pas lieu d'expliquer chaque terme technique rencontré**, ce qui alourdirait trop la dissertation.

Pour le sujet précédent (l'abrogation de la loi par désuétude : il s'agit de définir les termes : loi, abrogation et désuétude).

### **3. La délimitation du sujet (ce point ne s'impose pas toujours. Tout dépend de l'étendue du sujet)**

Vous devez cibler les idées que le sujet vous impose de traiter, tout en les délimitant d'abord par rapport au sujet, mais aussi en prenant en compte des paramètres temporels (dates, chronologie), géographique (le sujet impose-t-il de traiter que le cas sénégalais ou d'autres pays sont concernés ?), voire institutionnels (si le sujet aborde une institution particulière, peut-être cela suppose-t-il d'en évoquer d'autres. Ne serait-ce que parce que l'institution abordée par le sujet entretient des rapports avec d'autres institutions).

Chose très importante aussi, dites ce que vous ne traiterez pas et pourquoi. L'intérêt de passer par cette étape, consiste à montrer que vous avez connaissance de certaines notions mais dont vous ne voyez pas l'utilité pour la démonstration que vous allez mener.

**A RETENIR** : délimiter un sujet ne consiste surtout pas à écarter une ou des questions qui n'ont rien à voir avec le sujet (exemple pour traiter de la formation du mariage, l'étudiant n'a pas à préciser que la question du divorce ne sera pas abordée parce que c'est une évidence). Délimiter le sujet revient donc à amputer à son objet d'étude, une idée marginale ou superfétatoire par opposition à d'autres qui semblent bien plus importantes et intéressantes à étudier. Dans tous les cas, une délimitation, puisqu'elle n'est pas impérative dans le principe, doit être justifiée. Elle doit clairement mentionner l'idée que l'on ampute à l'objet du sujet. Elle doit aussi impérativement révéler les raisons qui justifient une telle amputation. À défaut, il n'y a pas de délimitation.

### **4. La problématique**

**Sujets sous forme interrogative**

Parfois, la question que vous devez traiter est directement posée dans le sujet. Il convient alors de répondre précisément à la question posée. Exemple : **la jurisprudence constitue-t-elle une source de la règle de droit ?** En général, ce genre de sujet invite l'étudiant à prendre personnellement position. Il doit donc réunir les éléments de résolution du sujet présentés dans le cours et les manuels, et les organiser pour construire un plan sous forme de réponse à la question posée.

### **Sujets sous forme non interrogative**

D'autres fois, la question que vous devez exposer n'est pas clairement exprimée dans le sujet. Dans cette hypothèse, il ne vous appartient pas d'inventer n'importe quelle problématique. La problématique préexiste certainement, et vous devez la retrouver à travers le sujet. En général, elle a été exposée en cours et elle figure dans les manuels.

Eventuellement, si vous avez du mal à dégager la problématique, essayez de reformuler le sujet sous forme interrogative en utilisant des formules variées : « L'effectivité conditionne-t-elle le caractère obligatoire de la règle de droit ? » ; « Quelle est la portée de l'effectivité dans l'appréciation de la juridicité d'une norme ... ? ».....

Pour la réponse vous devez vous servir des matériaux (cours, documents) et de vos réflexions personnelles.

**A RETENIR** : La problématique est le cœur de l'introduction. Soignez-là. Elle doit être claire, compréhensible et surtout pertinente. C'est elle qui doit conditionner votre plan et non l'inverse. Une analyse doit révéler nécessairement une problématique !

### **5. L'intérêt du sujet**

Il s'agit de répondre à la question : « pourquoi dois-je parler de ce sujet ? ». Si le sujet a été donné, c'est qu'il est important. Il faut donc rechercher pourquoi le sujet a été donné et le dire clairement. Ces intérêts, souvent liés à des développements d'actualité, peuvent être d'ordre pratique et/ou théorique :

#### **L'intérêt théorique :**

Ce sont les implications théoriques du sujet à savoir les controverses doctrinales.



## L'intérêt pratique

L'intérêt pratique se découvre la plupart du temps en cherchant à imaginer des cas d'application concrets des règles juridiques en cause. On peut alors montrer que la question envisagée se pose fréquemment, que les solutions à dégager intéressent beaucoup de personnes ou commandent des conséquences (économiques, sociologiques...) importantes. Faire apparaître, quand c'est possible, l'actualité des problèmes renforce considérablement le dynamisme de la dissertation ; **mais n'extrapolez surtout pas !**

### Exemple d'intérêt pratique

- Intérêt de politique juridique
- Intérêt historique
- Intérêt économique
- Intérêt de droit comparé
- Conflit dans les sources du droit. Par exemple, le problème de la violation de la convention de l'OIT soulevé dans l'affaire Séga Seck Fall, le problème de la violation de la convention de New York contre la torture dans l'affaire Hissen Habré.
- Intérêt sociologique : Hiatus entre la législation existante et les besoins pratiques. Par exemple les problèmes posés par l'exigence du divorce judiciaire et la pratique de la répudiation ; les problèmes posés par la limitation des dépenses excessives dans les cérémonies familiales.
- Revirement de jurisprudence sur une question

Dans tous les cas, qu'il s'agisse d'un intérêt pratique comme théorique, il est formellement interdit de dire que le sujet par exemple révèle un intérêt théorique ou pratique... Il suffit juste de révéler l'objet de l'intérêt sans procéder à sa qualification théorique ou pratique...

## 6. L'annonce justifiée du plan

Vous voilà en possession de votre problématique qui prend le plus souvent la forme d'une question. Le plan n'est autre que la réponse en **deux points** à cette question. Mais il ne s'agit pas seulement de dire quelle articulation a été choisie ; il faut justifier ce plan. **On doit commencer par exprimer l'idée ou les idées essentielles animant le sujet** ; puis on annonce

l'ordonnement de la démonstration. Le plan adopté doit apparaître comme une conséquence logique et naturelle des principes antérieurement dégagés.

**L'essentiel consiste donc à expliquer pourquoi la présentation retenue s'impose.** L'annonce proprement dite se limite à la phrase dans laquelle vous ferez apparaître entre parenthèse le I et le II du plan. Ex : .....(I), .....(II).

En première année, vous pouvez vous satisfaire de phrases assez simples comme : dans un premier temps, puis dans un second, ou, dans une première partie nous traiterons telle chose et puis telle autre dans une seconde. Mais il faudra assez vite dépasser ce stade car il n'apporte pas de réelle satisfaction sinon celle de mettre en parallèle deux idées principales.

## **B. Le plan**

Le plan est commandé par le sujet, ou, plus précisément, par l'idée directrice que vous avez dégagée. Il convient donc d'adopter un plan qui suit une ligne directrice claire, que l'on s'attache à respecter et à démontrer.

*Concrètement : le plan est la réponse à la problématique posée.*

En droit, le plan se structure en **deux parties, deux sous-parties**. Ce qui fait un total de .... **4 subdivisions**. Si vous avez lu attentivement ce qui précédait, vous devez vous souvenir que, lors de la recherche de notre problématique, nous avons regroupé nos idées en 4 catégories. Celles-ci correspondent aux 4 subdivisions.

### **Structure du Plan d'une dissertation juridique**

#### **I. Le titre de ma PREMIERE PARTIE**

J'annonce que je vais parler de ma première sous-partie (A), puis de ma seconde sous-partie (B).

A. Le titre de ma première sous-partie.

---

---

---

Je fais une transition pour annoncer la seconde sous-partie.

B. Le titre de ma seconde sous-partie.

---

---

---

Je fais une transition pour annoncer la SECONDE PARTIE.

II. Le titre de ma SECONDE PARTIE.

J'annonce que je vais parler de ma première sous-partie (A), puis de ma seconde sous-partie (B).

A. Le titre de ma première sous-partie.

---

---

---

Je fais une transition vers ma seconde sous-partie.

B. Le titre de ma seconde sous-partie.

---

---

---

(Pas de conclusion)

**ATTENTION : il est préférable et même important de réserver le I.B. et le II.A. aux catégories les plus essentielles. C'est le cœur de votre devoir.**

**Comme vous pouvez le voir, le plan n'est pas qu'une succession de catégories. Il y a des titres. Chaque titre de PARTIE doit être suffisamment englobant pour regrouper les sous parties qui le composent (les sous parties doivent correspondre aux parties. Soit elles se complètent ou elles s'opposent). De même, les titres doivent être la réponse à votre problématique, de telle sorte qu'en le lisant le correcteur sait ce que vous allez dire dans les parties et sous parties.**

Ce n'est pas parce que vous n'avez pas le même plan qu'un camarade que vous êtes hors sujet. Idem, en ce qui concerne votre plan et celui du chargé de TD. Il peut y avoir **plusieurs bonnes démarches** pour traiter un sujet.

Tout dépend de la façon dont vous avez compris le sujet (en restant, bien sûr, dans le cadre de la problématique posée par le sujet) mais aussi dont vous l'avez amené. D'où l'importance de justifier (de bien justifier) les choix que vous avez faits lors de la délimitation du sujet.

Les différents plans possibles:

**Le plan d'idées** : c'est un plan qui valorisera toujours votre travail. Il est construit à partir d'une idée que vous avez du sujet. Cette idée sera traitée le cas échéant en deux parties.

### **Les plans types**

- Les plans de comparaison : pour les sujets de comparaison, il faut proscrire l'examen séparé des deux termes de la comparaison (Exemple pour le sujet Droit et morale, éviter de faire : I- Le droit II- La morale). A la limite, on peut envisager de présenter successivement : les ressemblances (I) et les différences (II), en habilitant ces intitulés.
- Les plans de continuation : le plan type le plus utilisé est celui dit « de continuation », dont les deux parties se prolongent en intégrant deux aspects distincts du sujet.

I- Les conditions II- Les effets /// I- La formation II- Le contenu /// I- La formation II- L'exécution /// I- Les sujets ou les titulaires du droit II- L'objet ou le contenu du droit....

**A RETENIR** : Veiller à réaliser un certain équilibre des parties et sous-parties, en volume et en intérêt autant que possible.

### **III- La rédaction**

Vous devez retenir qu'une dissertation est une démonstration et non pas un simple exposé des connaissances. Les connaissances sont mises au service de la démonstration, c'est à dire de la problématique.

Contrairement à la forme, le fond ou le contenu est fonction du sujet qui vous est donné. Mais il y a quelques règles essentielles qui ne changent pas. Elles sont relatives à la rédaction ou la formulation du contenu et son développement.

Faites des phrases courtes et simples. Les phrases courtes rendent le contenu dynamique, léger et maintient l'attention du correcteur ou du lecteur. Les phrases simples rendent la dissertation plus claire et compréhensible. Vous éviterez ainsi de perdre le lecteur. Généralement tout se passe en trois temps : je vais dire quelque chose, je dis la chose en question, voilà ce que je voulais vous dire. **Il faut exprimer vos intentions, les réaliser et les résumer.**

Privilégiez une idée par partie, mais une idée importante peut être accompagnée d'autres idées accessoires. Le risque reste que des idées accessoires peuvent être hors sujet.

Il n'est pas possible de schématiser ou d'aller plus en profondeur pour deux raisons : la première c'est qu'il existe une multitude de sujets et que chaque sujet peut être traité différemment. C'est selon l'importance que l'on accorde à telle ou telle idée.

**Pour quelques conseils de rédaction: soigner l'écriture, l'orthographe et l'expression ; proscrire les abréviations, les sigles et les schémas ; éviter les familiarités ; ne pas employer le mot « je », mais plutôt « nous », « on », « il » ; éviter l'emploi de verbes dans les intitulés ; éviter les répétitions ; aller à ligne pour chaque idée nouvelle, enchaîner les phrases de manière logique ; enfin, relire la copie.**

## ➤ **METHODOLOGIE APPLIQUEE DU CAS PRATIQUE**

### **I. METHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE**

Le cas pratique est un exercice destiné à tester l'aptitude de l'étudiant au raisonnement juridique puisqu'on lui demande d'identifier et de résoudre les problèmes juridiques posés pour une situation de fait.

Vous êtes en quelque sorte dans la position du magistrat devant trancher un litige.

Il est nécessaire de motiver les réponses avec beaucoup de rigueur en se fondant sur des règles de droit (textes, coutumes et jurisprudence).

Il se peut que la réponse dépende d'un texte ambigu donnant lieu à des difficultés d'interprétation. Il se peut aussi que la question posée fasse l'objet de controverses jurisprudentielles. Il importe dans ce cas-là d'envisager les différentes solutions possibles. Sachez qu'en règle générale, on attend dans un cas pratique que vous preniez position et que vous donniez une solution argumentative au problème posé.

#### **Travail préparatoire**

Isolez les faits intéressants par rapport à la question posée. L'énoncé du cas pratique comporte un certain nombre de faits. Il est vraisemblable qu'ils ne revêtent pas tous la même importance. Certains d'entre eux sont peut-être tout à fait anodins et sans aucune utilité pour certaines réponses que vous allez apporter. Certaines ne sont peut-être utiles que pour certaines questions, et pas pour d'autres. Vous devez donc, sur chaque question posée, chercher à sélectionner les faits qui sont en rapport avec celle-ci.

Rassemblez vos connaissances. Sur chaque question, notez au brouillon toutes les règles juridiques qui vous paraissent de nature à régler le problème (loi, règlement, règles communautaires, jurisprudence).

Application des règles de droit aux faits. Il faut confronter la règle de droit avec la situation de fait : les conditions de l'application de la règle sont-elles réunies ?

#### **Construction du plan**

La plupart du temps, la réponse au cas pratique ne nécessite pas de plan dans la mesure où un certain nombre de questions vous sont expressément posées dans l'énoncé. Vous devez donc les résoudre successivement, sans avoir à construire de plan général.

Il peut arriver cependant que l'énoncé ne pose pas directement les questions. Il se termine alors par une formule générale de ce type : « Relevez les problèmes juridiques qui se posent et résolvez-les ». Dans cette hypothèse, il faut construire un plan dont les différentes parties seront formées par les différents types de problèmes qui se posent.

Il peut survenir des hypothèses où le cas ne formule aucune orientation. C'est l'hypothèse des cas pratiques mystiques. Les problèmes doivent le cas échéant être minutieusement détectés et prétendre à une démonstration rigoureuse, claire et méthodique.

### **Rédaction du devoir**

La présentation de votre réponse suivra cette démarche

- Résumé des faits essentiels avec un effort de dépersonnalisation souvent réalisée en recourant à technique de la qualification juridique
- Qualification juridique de l'objet des faits essentiels
- Formulation des problèmes de droit en adéquation avec les qualifications juridiques opérées. Attention, une qualification juridique peut donner droit à une pluralité de problèmes de droit pour lesquels des réponses détaillées et organisées sous forme de plan sont envisageables
- La réponse aux problèmes de droit suggère quelques fois l'énoncé de principes juridiques et de solutions qui s'en dégagent après confrontation avec les faits pertinents. En cas de besoin, la démonstration doit intégrer l'exception ou les exceptions qui découlent du principe. Les solutions qui s'en dégagent sont la suite de la confrontation entre les règles de droit énoncées par l'exception ou les exceptions avec les faits pertinents.
- Une formulation de la solution définitive devra clore l'analyse.

## II. EXERCICES D'APPLICATION

### Cas N°1 :

Mamadou décide alors d'appeler sa tante Aïssatou afin de lui demander s'il peut venir dîner chez elle. Aïssatou accepte et lui annonce qu'elle a préparé son plat préféré : le mbakhalou saloum. Elle précise avoir invité également Abdou, une de ses connaissances. Ce dernier déteste cependant le mbakhalou saloum, car il ne mange pas de la viande. En se rendant chez son boucher, Abdou apprend que ce dernier vient de vendre à Aïssatou deux kilos de viande de bœuf pour le dîner du soir. Il comprit que cette viande de bœuf lui est destinée. Il décide alors de ne pas se rendre au dîner sans prendre le soin de prévenir Aïssatou. Cette dernière attend avec son neveu jusqu'à 23 heures. Quand elle décide enfin de passer à table, elle constate que le mbakhalou saloum est devenu froid et immangeable. Face au comportement d'Abdou qu'elle qualifie d'impoli, Aïssatou aimerait savoir si elle peut obtenir de lui le remboursement du prix des deux kilos de la viande de bœuf ?

### Cas N°2 :

**Vous déterminerez dans chacune des situations en gras si elle relève du droit public ou de droit privé en précisant la branche du droit concernée.**

M. Mendy a 40 ans, ***il est marié*** (1) et ***père de deux enfants*** (2) âgés de 8 et 13 ans. Son épouse vient de mettre au monde leur troisième enfant et M. Mendy s'est empressé d'aller ***déclarer la naissance au service de l'état civil à la mairie de sa commune*** (3).

M. Mendy ***travaille comme documentaliste dans un lycée public*** (4) de sa région. Son traitement salarial s'élève à 500 000 FCFA par mois.

Son épouse, douée pour la couture, ***a créé une société*** (S.A.R.L) (5) qui emploie trois ***salariés*** (6). Ses bénéficiaires sont imposables au titre de ***l'impôt sur les sociétés*** (7). ***Les trois salariés de la société ont été préalablement déclarés à l'IPRES, ils bénéficient ainsi d'une couverture sociale*** (8).

Le couple habite ***un appartement qu'il loue à titre de résidence principale*** (9). L'appartement est équipé d'un chauffage individuel qui fonctionne très mal et M. Mendy souhaiterait que les réparations soient effectuées avant l'hiver mais ***il ne sait pas à qui incombe le financement de ces réparations : lui ou le propriétaire de l'appartement*** (10).

La voiture de M. Mendy a été vandalisée et dégradée pour la deuxième fois cette année, aussi il souhaiterait que ***les responsables soient condamnés*** (11) pour leurs agissements ; il a d'ailleurs déposé une plainte au commissariat de son quartier.

M. Mendy a déposé il y a un mois en mairie ***un permis de construire une maison*** (12) sur un terrain dont ***il est propriétaire*** (13) et qu'***il a hérité*** (14) de sa mère décédée l'année dernière.



M. et Mme Mendy viennent de recevoir *leur nouvelle carte d'électeur* (15) pour les prochaines élections présidentielles.

## ➤ **METHODOLOGIE DU COMMENTAIRE D'ARRET**

Le commentaire d'arrêt se fait en trois étapes dont la plus importante est la lecture attentive et répétée du texte de la décision afin d'en identifier clairement les différentes composantes ainsi que leur sens. Il faut ensuite s'astreindre à un travail de recherche méthodique (consultation de manuels de droit et de revues juridiques) en vue d'établir avec exactitude le sens, la valeur et la portée de l'arrêt (ou du jugement) à commenter. Ce n'est qu'une fois tous ces éléments de connaissance rassemblés que l'on pourra procéder à la rédaction du commentaire.

### **ETAPE N°1 : LECTURE DE LA DECISION**

Pour savoir très exactement ce que dit la décision de justice à commenter, il faut d'abord clairement :

- 1. Identifier qui dit quoi et pourquoi**
- 2. Deviner le problème juridique**
- 3. Exposer la solution donnée par la juridiction qui a rendu la décision à commenter**

#### **1. Identifier les différentes thèses en présence**

Pour ce faire il faut distinguer suivant que la décision à commenter émane de la Cour suprême ou des juges du fond (tribunal de première instance, tribunal d'instance, tribunal de commerce ou cour d'appel).

- Recenser les prétentions des parties s'il s'agit d'un jugement ou d'un arrêt de cour d'appel :

Que dit le demandeur ?

Que dit le défendeur ?

- S'il s'agit d'un arrêt de la Cour suprême, de la CCJA, il faut identifier :

La solution donnée par la cour d'appel, elle est précédée de la formule « au motif que... »

La thèse du pourvoi en cassation (les arguments de l'auteur du pourvoi). Elle est annoncée par la locution « alors que... »

#### **2. Deviner le problème juridique**

Pour trouver le problème juridique, autrement dit la question de droit à laquelle la décision de justice apporte une réponse, il faut confronter les thèses qui s'opposent.

- les prétentions des parties s'il s'agit d'un jugement ou d'un arrêt d'appel
- Dans un arrêt de la Cour suprême la découverte du problème juridique va jaillir de l'opposition entre :

La thèse du pourvoi et la solution donnée par la Cour suprême si on est en présence d'un arrêt de rejet

La solution de l'arrêt attaqué (la décision rendue en appel) et la solution donnée par la Cour de cassation s'il s'agit d'un arrêt de cassation.

### **3. Exposer la solution donnée par la juridiction qui a rendu la décision à commenter**

Cette étape est fondamentale car les termes « commentaire d'arrêt » sont trompeurs, en effet, l'objet du commentaire n'est pas la décision de justice dans son entier mais uniquement la partie qui se rapporte au dispositif, c'est la décision matérielle qui dégage la motivation et non celle contentieuse qui dit qui a tort ou raison. C'est la partie qui recouvre la motivation qui va être étudiée du point de vue de son sens, de sa valeur et de sa portée.

## **ETAPE N°2 : ANALYSE DE LA SOLUTION**

Le commentaire d'arrêt est un exercice qui doit permettre de répondre à des questions précises nécessitant la mise en œuvre de connaissances suffisamment maîtrisées. Le travail préparatoire de recherche, de documentation est donc primordial. Il sert à répondre aux questions suivantes autour desquelles s'articule tout commentaire d'arrêt :

- **Sens** de la décision
- **Valeur** de la décision
- **Portée** de la décision

### **1. Quel est très exactement le sens de la solution apportée au problème juridique posé, par la décision à commenter ?**

Il s'agit de répondre à la question de savoir ce qu'a décidé l'arrêt ou le jugement et pourquoi. La solution ne doit pas être séparée de ses motifs. Le sens d'une décision de justice n'est pas toujours limpide et il peut être nécessaire de décortiquer le texte de la solution afin d'en découvrir le sens exact.

Il faut être très attentif aux termes utilisés, mais parfois il faut également tenir compte des non-dits.

Il peut se révéler utile de reformuler la solution de manière à lever toute ambiguïté sur sa signification.

## **2. Appréciation critique de la solution**

Il ne s'agit pas de « critiquer » (faire une évaluation négative) la solution donnée mais de la confronter à ce que dit sur la même question :

- d'abord la loi
- puis la jurisprudence
- enfin la doctrine

Cette confrontation va permettre de répondre aux questions suivantes :

- la décision est-elle conforme au texte de la loi ? N'oublions pas que le juge est en principe chargé d'appliquer la loi et non de la créer.
- D'autres décisions ont-elles été rendues relativement à la même question de droit ? Ont-elles appliqué la même solution ? Avec les mêmes motifs ou avec des motifs différents ?
- Y a-t-il débat doctrinal sur la question tranchée par le juge ? Quelles sont les opinions exprimées par les auteurs en la matière ?

## **3. Portée de la solution**

Les questions à se poser :

Décision de la Cour suprême ou décision des juges du fond (tribunal de première instance ou cour d'appel) ?

Arrêt d'espèce ou arrêt de principe ?

Arrêt des chambres réunies (assemblée plénière) ou arrêt d'une chambre isolée ?

Décision récente ou ancienne ?

Savoir quel a été l'impact ou quel est l'avenir de la solution à commenter dépend en effet de plusieurs facteurs :

- a- **L'origine de la décision** : seul un arrêt émanant de la Cour suprême peut revendiquer une place parmi les sources du droit.
- b- **La nature de l'arrêt** : les arrêts de la Cour suprême se divisent en arrêt de principe et arrêt d'espèce. L'arrêt de principe est par nature un arrêt qui entend s'imposer pour l'avenir.

- c- **La date de la décision.** Si c'est un arrêt ancien il faut s'interroger sur le sort qui a été fait à la solution qu'il a apportée. A-t-elle été reprise, en termes techniques, l'arrêt a-t-il fait jurisprudence ? A-t-il influencé le législateur en donnant lieu à une loi venant consacrer ou briser cette jurisprudence ? Si c'est un arrêt récent, il faut le comparer aux décisions précédentes rendues sur la même question pour savoir s'il les confirme, s'il opère un revirement de jurisprudence ou si la Cour suprême statue pour la première fois sur cette question. C'est dans les deux derniers cas exposés que la question de la portée de la décision se posera avec le plus d'acuité.

### **ETAPE N°3 : FICHE D'ARRET**

Une fiche d'arrêt s'effectue en quatre rubriques distinctes

#### **1° LES FAITS**

Citer les faits utiles dans l'ordre chronologique de leur déroulement.

#### **2° LA PROCEDURE**

Dire quelle est la procédure judiciaire employée en l'espèce (qui agit ? pour demander quoi ? et devant quelle juridiction ?).

- Demandeur(s) et défendeur(s) en première instance (si possible).
- Juridiction concernée, et décision des premiers juges (si possible).
- Partie(s) qui interjette(nt) appel (si possible).
- Décision de la cour d'appel.
- Demandeur(s) au pourvoi, et contenu du moyen.

#### **3° L'ARGUMENTATION DES PARTIES**

#### **4° LE OU LES PROBLEMES DE DROIT**

- Le ou le(s) problèmes de droit.
- Ce ou ce(s) problèmes de droit doivent être présentés sous forme interrogative

#### **5° SOLUTION DE LA COUR**

La solution de la juridiction : copie pure ou simple, ou alors résumer avec vos mots de l'attendu principal. Portée jurisprudentielle et doctrinale de la solution

## **ETAPE N°4 : REDACTION DU COMMENTAIRE**

### **INTRODUCTION**

L'introduction à un commentaire d'arrêt obéit à des règles strictes. Elle doit impérativement contenir les indications suivantes :

1. La date, l'origine et le thème général de la décision à commenter.
2. Le résumé des faits de façon abstraite (c'est-à-dire en évitant la personnalisation inutile)
3. L'exposé des différentes étapes de la procédure en précisant les thèses avancées et les solutions données.
4. L'énoncé du problème juridique sous forme de question posée en termes abstraits et juridiquement précis.
5. La solution (motifs + dispositif) donnée par la décision à commenter.
6. L'annonce du plan.

### **LE PLAN**

Il doit être composé de deux parties et de deux sous-parties équilibrées, c'est-à-dire de longueurs à peu près égales. Le plan en trois parties ou trois sous-parties est admis à titre exceptionnel. Dans tous les cas, le plan choisi doit impérativement être fondé sur la solution à commenter. S'il s'agit d'un arrêt de principe, le plan peut suivre la structure même de l'attendu de principe. En tout état de cause, le plan doit servir à mettre en valeur les idées majeures qui se dégagent de la solution et de leur confrontation avec les textes de loi, la jurisprudence et l'opinion doctrinale.

### **LES DEVELOPPEMENTS**

Le commentaire d'arrêt a ceci de contraignant par rapport à la dissertation que les développements doivent tous partir d'un aspect de la solution à commenter. Il faut « coller à l'arrêt », autrement dit opérer un va et vient constant entre la théorie et la solution concrète soumise à notre appréciation.

## ➤ **METHODOLOGIE DU COMMENTAIRE (DE TEXTE OU D'ARTICLE).**

C'est un exercice assez courant, mais non moins simple. En droit, comme dans d'autres disciplines, la pratique du commentaire est circonscrite à l'observation de règles spécifiques qui incitent à partir du texte et à revenir au texte, c'est-à-dire, à commenter le texte, rien que le texte et tout le texte (quelle que soit sa dimension).

A l'instar de la dissertation, la technique du commentaire de texte ou d'article postule un découpage de la réflexion en deux blocs : l'introduction et le corps du devoir.

### **a- L'introduction.**

Elle impose le respect de certains points. Il faut progressivement parler de :

- L'**Auteur du texte** (si l'auteur n'est pas connu, il faut bien évidemment s'abstenir d'en parler);
- La **Date du texte** (elle peut être très intéressante au regard de l'évolution des idées et du normativisme);
- La **Nature du texte** (elle dépend en général de l'auteur du texte);
- Le contexte du texte
- L'**Idée Générale** (c'est le point essentiel autour duquel s'agglutine toutes les idées du texte);
- Le **Plan du texte** (rendre compte de l'ensemble des idées saillantes du texte);
- L'**Annonce du plan du commentaire** (plan du commentateur) avec la recommandation du respect d'une démarche binaire avec (I) et (II), comme dans le cas de la dissertation.
- La **Justification du plan du commentaire s'il varie du plan du texte ou s'il s'en distingue**

### **b- Les parties.**

Il est toujours conseillé de découper les parties en deux, renfermant chacune deux sous-parties (A, B). Pour chercher et trouver les intitulés, il est recommandé de s'inspirer sur certaines idées saillantes du texte à commenter. C'est une démarche suffisamment prudente dans la mesure où elle permet au moins de sécuriser et de convaincre du coup le correcteur.

I- (Formulation).

A- (Formulation)

B- (Formulation)

II- (Formulation).

A- (Formulation)

B- (Formulation)

**NB** : La règle d'or du commentaire, c'est de commenter les idées-maitresses du texte, mais aussi de les soumettre à des appréciations qui peuvent être positives ou négatives.

Pour mesurer la cohérence de la démarche, le même postulat arithmétique est aussi applicable à l'exercice du commentaire. Il faut éviter toute paraphrase du texte objet de commentaire. Commenter, c'est expliquer et expliciter les idées du texte.